

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 7 Juin 2010 à 21 H 00**

L'an deux mille dix, le 7 Juin à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,
Madame Patricia CHARBOIS, Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur
Patrick GRABOWSKI, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,
Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame
Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,
Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Monsieur
Roland LEROY, Madame Anne Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,
Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur
Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Claude FOURRIE.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,
Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSELIN, Monsieur
Jean Pierre GILLET, Monsieur Philippe VANACKER.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie
Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.
Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Bruno LACROIX accepte cette désignation.

Madame le Président propose de modifier l'ordre du jour :

- Le point sur « Participation financière au Syndicat des Transports : Fixation de la population de
référence » est retiré de l'ordre du jour,
- Le point suivant « Convention locaux matériel culturel avec la Commune de Ferrières-en-
Brie » est rajouté à l'ordre du jour.

Le Compte-rendu du Conseil du 3 Mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

En préambule et hors ordre du jour, Monsieur Franck PAILLOUX rappelle que la Brie Boisée a noué un
partenariat avec la Commune de Pontcarré afin que les enfants des 5 communes puissent avoir accès au centre
d'accueil de loisirs durant le mois d'août 2010. Il souligne également qu'un processus d'harmonisation des tarifs
des accueils de loisirs a été lancé.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 7 Juin 2010 à 21 H 00**

I – Convention avec Initiatives 77 – Chantiers Verts :

Madame le Président propose au Conseil de la Communauté de Communes d’adopter la convention relative aux chantiers d’insertion organisés en collaboration avec l’association Initiatives 77 (« chantiers d’initiative locale »).

Le dispositif permettra à plusieurs personnes en difficulté professionnelle d’être accompagnées dans leur insertion sociale par l’emploi et de bénéficier d’une formation qualifiante, tout en participant à la valorisation du patrimoine local.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de Communes s’oblige à participer partiellement aux frais de personnel (salaires, charges, vaccinations...), cette participation étant estimée à un montant de 883,00 € par semaine pour un encadrant de chantier et une équipe de 10 à 12 personnes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29,

Vu le projet de convention avec l’association Initiatives 77,

Après en avoir délibéré,

Voté par 24 voix pour – 1 voix contre

Article unique : Autorise le Président ou son représentant à signer la convention, amendée au besoin.

II – Convention de répartition des frais entre les collectivités de l’ADBC pour la fiche N° 1-2010 du contrat C.L.A.I.R. :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu le CLAIR de la Brie Centrale et sa fiche action n°1-2010 intitulée « Recrutement d’un chargé de mission SCOT/CLAIR » dont le maître d’ouvrage est la Communauté de Communes du Val Bréon,

Vu le projet de convention entre les collectivités locales signataires du CLAIR pour la répartition des frais relatifs à cette étude, financée comme suit :

Coût total		Maîtrise d’ouvrage CC Val Bréon		CC Sources de l’Yerres		CC Brie Boisée		CG77	
Somme €	%	Somme €	% pop	Somme €	% pop	Somme €	% pop	Somme €	% pop
20 000	40	5 417	45,1	3 615	30,1	2 968	24,8	8 000	40
30 000	60	10 800	60	7 200	40	0	0	12 000	40
50 000	100	16 217		10 815		2 968		20 000	40

Après en avoir délibéré,

A l’unanimité

Article unique : Autorise le Président ou son représentant à signer la convention entre les collectivités locales signataires du CLAIR.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 7 Juin 2010 à 21 H 00**

III – Convention locaux matériel culturel avec la Commune de Ferrières-en-Brie :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant, que la Communauté de Communes de la Brie Boisée doit stocker du matériel qu'elle a acquis pour assurer l'organisation de ses manifestations culturelles,

Considérant, que la Commune de Ferrières-en-Brie met à disposition de la Communauté de Communes de la Brie Boisée un local pour stocker le matériel culturel,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article Unique : Autorise le 1^{er} Vice-président à signer la convention avec la Commune de Ferrières-en-Brie.

Monsieur Philippe MURO rappelle que la Communauté de Communes de la Brie Boisée a acquis du matériel car cela revenait moins cher que la location ; d'autant qu'une subvention a été octroyée par le Conseil Général.

Madame le Président indique que les communes peuvent demander le prêt de ce matériel.

Monsieur Daniel CHEVALIER prend note et précise qu'il conviendrait d'avoir une traçabilité (en mettant un place un fichier informatique par exemple) sur les prêts du matériel...

IV – Questions diverses :

Forum pour l'emploi : Monsieur Tony SALVAGGIO et Monsieur Morad FENNAS font un retour sur le forum de l'emploi du 3 juin 2010 qui s'est déroulé à Roissy-en-Brie en partenariat avec la Mission locale des Plateaux de la Brie. Cette manifestation a été une réussite puisque près de 200 offres étaient à pourvoir pour plus de 1 000 visiteurs. Au final il y a 3 entreprises de la Brie Boisée (CASINO- Ferrières-en-Brie, RECIPON-Ferrières-en-Brie et IVOXE-Pontcarré) et Initiatives 77.

Des statistiques précises seront connues très prochainement afin de pouvoir faire le bilan sur le forum.

Madame le Président se félicite d'un tel retour et indique qu'il conviendrait également d'associer des entreprises du bassin de vie de Marne-la-Vallée. Elle conclut sur ce point en regrettant les manques sur la communication réalisée par les partenaires du forum.

Culture : Monsieur Philippe MURO rappelle que l'exposition Brie'Arts s'est déroulée du 22 mai au 6 juin et a rassemblé près de 1 500 visiteurs pour 300 œuvres exposées par une centaine d'artistes. Près de 500 scolaires se sont déplacés à l'exposition. Cette manifestation est un réel succès et cela ne demande qu'à être renouvelé.

Il conclut et indique que le recrutement sur le poste d'adjoint au service culturel est terminé. L'agent devrait rentrer en fonction fin juin au plus tard.

Contrat CLAIR : Monsieur Daniel CHEVALIER indique que le contrat se termine en 2012. L'enveloppe restante est faible étant donné le nombre d'actions qui ont été soutenues. Il souligne que les nouveaux projets ne seront subventionnés que pendant 1 an sans pouvoir être réintégrés dans le nouveau dispositif contractuel (C3D). Monsieur Daniel CHEVALIER regrette que le CG77 impose aux collectivités de réaliser des études qui n'ont que peu d'utilité concrète.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 7 Juin 2010 à 21 H 00**

IV – Questions diverses (Suite) :

Maisons de l'environnement : Monsieur Daniel CHEVALIER fait le point sur l'étude en cours relative aux Maisons de l'Environnement. Il rappelle que le prestataire vient de commencer la mission. Une présentation des Maisons de l'Environnement existantes en Région Ile-de-France a été réalisée ainsi qu'une première synthèse sur les projets portés par les communes de la Brie Boisée.

Villages-Nature : Monsieur Daniel CHEVALIER indique que le projet semble avancer très rapidement. L'avenant à la convention cadre entre Disney et l'Etat doit être signé rapidement. Il précise que techniquement une Opération d'Intérêt National et un Programme d'Intérêt Général vont être mis en place. Les travaux devraient commencer dans 2 à 3 ans, une fois que les dossiers administratifs seront terminés. Monsieur Daniel CHEVALIER liste les éléments qui ont été pris en compte par les pouvoirs publics, dans la convention, suite aux revendications portées par les élus de la Brie Centrale dans le Livre Blanc. Il précise qu'il faut demander un engagement ferme sur la non- réversibilité du site et sur le principe de non-contribution des collectivités à l'investissement nécessaire à l'installation de Villages Nature.

Jeunesse et sports : Monsieur Franck PAILLOUX fait le bilan de la Finale du Top 14 de Rugby qui a eu lieu le 29 mai 2010 au Stade de France. Les retours sont très positifs, les 55 places ont été vendues très rapidement. Il remercie les encadrant qui ont pris sur leur temps pour offrir aux jeunes de la Brie Boisée une manifestation sportive de qualité. Il remercie, également, les services administratifs de la Brie Boisée pour l'organisation de cette sortie. Il rappelle également que les animateurs des salles des jeunes ont fait une proposition de « sortie culturelle ». Cela fait suite à la demande des membres de la commission Jeunesse et Sports.

Etudes et compétences : Madame le Président rappelle qu'une réflexion a été lancée sur la prise de compétences en vue d'un changement de fiscalité. Une étude sur la voirie communale et sur les bâtiments scolaires a été lancée. Elle souligne également qu'il convient de réfléchir globalement sur les compétences de la Brie Boisée. Cela permettra, en outre, de pouvoir exercer les compétences en étant couvert juridiquement notamment en cas d'accident.

La séance est levée à 22H10.

PROCHAIN CONSEIL : Non prévu à ce jour

Fait à PONTCARRE, le 10 Juin 2010

Le Président,

Mireille MUNCH.